



## Impact des mouvements de taux d'intérêt sur la valeur de votre rente

Au cours des dernières années, les taux d'intérêt des marchés ont connu une hausse marquée. Ces mêmes taux d'intérêt sont utilisés afin de calculer la **valeur de votre rente** comme indiqué dans votre relevé de retraite. Vous noterez peut-être une baisse de la valeur de votre rente par rapport aux années précédentes. Mais n'ayez crainte, le principe d'un régime à prestations déterminées comme le vôtre est que votre rente mensuelle à la retraite sera payée comme prévu malgré les fluctuations du marché.

### Qu'est-ce que la valeur de rente?

La valeur de rente présentée dans votre relevé permet d'estimer le montant dont le régime aura besoin afin de vous verser votre rente prévue à la retraite. Elle est calculée selon des hypothèses prescrites par la loi qui incluent, entre autres, les taux d'intérêt et les rendements futurs.

### Quel est l'impact du taux d'intérêt sur la valeur de rente?

Si les **taux d'intérêt sont moins élevés** (↓), les rendements futurs seront donc moins élevés et, pour compenser, la **valeur de rente devra être plus élevée** (↑) afin de pouvoir verser la rente prévue à la retraite. L'inverse est aussi vrai : si les **taux d'intérêt sont élevés** (↑), les rendements futurs seront plus élevés et donc la **valeur de rente requise sera moindre** (↓) pour verser la rente prévue à la retraite.

**AUTREMENT DIT** (à titre d'illustration seulement)

Taux d'intérêt  
des rendements futurs



+

Valeur  
de rente



=

**Rente prévue  
à la retraite**

## Pourquoi votre valeur de rente est moins élevée depuis 2 ans?

Au 31 décembre 2021, les taux d'intérêt qui ont servi à calculer la valeur de votre rente étaient de **2,3 %** pour les 10 premières années et de **3,4 %** pour les années suivantes. **La valeur de rente requise devait donc être plus élevée pour compenser les rendements futurs plus faibles afin de payer votre rente à la retraite.** Toutefois, au 31 décembre 2022, ces taux d'intérêt étaient de **4,1 %** pour les 10 premières années et de **4,5 %** pour les années suivantes. Les rendements futurs étant donc plus élevés, **la valeur de rente requise pour payer votre rente à la retraite est moindre.** La tendance à la hausse s'est poursuivie en 2023 et au 31 décembre 2023, ces taux d'intérêt étaient maintenant de **4,5 %** pour les 10 premières années et de **4,5 %** pour les années suivantes. Encore une fois, **la valeur de rente requise pour payer votre rente à la retraite est moindre qu'elle ne l'était avant la hausse des taux d'intérêt qui a débuté en 2022.**

## Est-ce que votre rente payable à la retraite est réduite?

**Non.**

Le principe d'un régime à prestations déterminées comme le vôtre est que votre rente mensuelle à la retraite est déjà prévue, et ce, peu importe les fluctuations du marché.

## Quelle sera votre rente à la retraite?

La rente que vous recevrez à la retraite sera calculée selon les dispositions de votre régime en prenant en compte par exemple de votre salaire et du nombre d'années pendant lesquelles vous avez participé et cotisé au régime. Les taux d'intérêt n'auront aucun impact sur le montant de rente que vous recevrez tous les mois.

## Qu'arrive-t-il si vous cessez votre emploi?

Si vous cessez votre emploi avant l'âge de 55 ans et que vous décidez de transférer la valeur de votre rente à l'extérieur du régime au lieu de recevoir votre rente lorsque vous vous retirerez, cette valeur sera déterminée en fonction des taux d'intérêt en vigueur au moment où vous cesserez votre emploi ou au moment où cette valeur sera calculée, selon le cas. Celle-ci variera selon le niveau des taux d'intérêt à ce moment.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous au **1 888 841-8979** (sans frais) ou par courriel à **TUAC1991-P@mercer.com**.

